



Bulletin Communal 2021 HOCHSTETT



SOMMAIRE

1	Sommaire
2	Le Mot du Maire
3	Les Vœux des Conseillers Départementaux - Les Vœux du Président de la CAH
4	La CAH
5	Les Vœux du Député
6	Informations de la Gendarmerie Nationale : Vigilance cambriolage
7	Dématérialisation de l'Urbanisme
8	PLU I et économie du Foncier
9	Les décisions du Conseil Municipal
10	Recensement 2022
11	Elections 2022
12	Investissements 2021
13 / 14	Budget et compte administratif 2021
15 / 16	Bilan chiffré 2021
17 / 18	Fleurissement
19	Le Personnel Communal
20	Commémoration du 11 novembre
21	La Fête de la Saint-Nicolas
22	La Fête des Ainé(e)s – La Fête de la chapelle
23	Les Transports RITMO
24	Défibrillateur
25	Nettoyage du Printemps – Journée du territoire
26	Une Rose, un Espoir 2021
27	4L Trophy 2022 – Bouger, c'est bon pour la santé !
28	Infos pratiques
29	Etat civil
30	Grands Anniversaires



**Le Maire,
Les Adjointes au Maire,
Les Conseillères et les Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022**

Directeur de publication : Clément JUNG

Comité de rédaction : Bernard SCHWARTZ– Caroline ROESCH – Aline SANDER

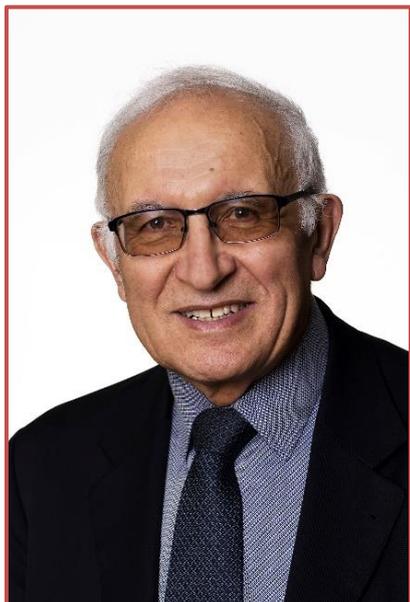
Photos : Mairie – Associations

Impression : Imprimerie SOSTRALIB à BISCHHEIM

Dépôt légal : Janvier 2022

Pour préserver l'environnement, le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.

Le mot du Maire



Madame. Monsieur. Chers Concitoyens.

Comme l'année passée à la même période, nous voilà une fois de plus confrontés à la crise sanitaire dû au Covid.

Cette nouvelle vague vient perturber les projets initiaux et les moments si précieux de convivialité ; je pense tout particulièrement à la Fête des Aîné(e)s qu'il a fallu annuler pour la deuxième fois.

Malgré ces contraintes, il faut espérer en des jours meilleurs à l'aube de cette nouvelle année.

La vaccination du plus grand nombre d'entre nous et le respect des gestes barrières nous permettront, certes pas de vaincre définitivement cette pandémie, mais de nous protéger des formes graves de ce virus et de ses mutants d'origine très diverses.

L'année 2021 a été marquée par de nombreux évènements et pour ma part, j'en retiendrai trois :

- La crise sanitaire liée au coronavirus évoquée plus haut ; nous devons rester très vigilants, respecter les gestes barrières, même durant les périodes d'embellie entre 2 vagues successives.
- Les élections départementales et régionales qui toutes deux ont été marquées par un important taux d'abstention jamais observé par le passé ; comment expliquer un tel renoncement de l'accomplissement du devoir civique le plus élémentaire ? Cette abstention historique peut-elle être imputée à un manque de communication lors de la campagne électorale ? Y aurait-il une collectivité en trop entre les Régions et les Départements en général, entre le Grand Est et la CEA en particulier ? En tout état de cause, ce désintérêt pour la chose publique concerne toutes les classes d'âge et nos dirigeants devraient sérieusement se poser les bonnes questions et ne pas se contenter de tels résultats qui, à la longue, nuiront dangereusement à la démocratie.
- L'endettement excessif de notre pays qui s'alourdit de mois en mois et dont l'actuel gouvernement ne semble nullement s'inquiéter.

A toutes celles et tous ceux qui se sont installés dans notre commune en 2021, je vous souhaite une très cordiale bienvenue. N'hésitez pas à venir en Mairie pour recueillir tout renseignement pouvant vous être utile et profiter de ces instants privilégiés pour vous inscrire sur la liste électorale. En effet 2022 est une année électorale importante avec le choix du Président de la République en avril et l'élection des nouveaux députés en juin.

A présent, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année Nouvelle. Restez prudents et protégez-vous.

BONNE et HEUREUSE ANNEE 2022
Alles Geude zum Neje Johr

Votre Maire
Clément JUNG

Canton de HAGUENAU

Vos Conseillers d'Alsace à votre écoute !



Votre contact :
Séverine VÖGLER
03 88 76 69 50
severine.vogler@alsace.eu

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin forment la Collectivité européenne d'Alsace, une structure unique en France. La Collectivité européenne d'Alsace est présidée par Frédéric Bierry.

La nouvelle collectivité regroupe près de 2 millions d'habitants, dispose d'un budget de près de 2 milliards d'euros, dont près de 300 millions en investissement.

Nous voulons renforcer l'efficacité des politiques publiques ainsi que l'attractivité de notre territoire.

La collectivité exerce des compétences aussi variées que la famille, la petite enfance, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Elle a en charge l'insertion, le RSA, l'emploi, les collèges, mais aussi l'environnement, les 6 500 kms de routes et 2 500 kms d'itinéraires cyclables, l'aménagement et le développement du territoire, ou encore l'habitat.

Elle bénéficie également, grâce à la loi Alsace du 2 août 2019, de compétences spécifiques, de nature à répondre aux caractéristiques de l'Alsace : la promotion du tourisme et du bilinguisme, la coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse, et la création d'un conseil de développement.

Elle s'est vue attribuer le transfert de 300 kilomètres de routes et autoroutes non concédées, et aura aussi la capacité à instaurer un mécanisme de régulation du trafic poids lourds à l'échelle de l'Alsace.

L'année 2022 sera celle où nous allons déployer concrètement ces nouvelles missions.

Nous sommes sur tous les fronts depuis la création de Collectivité européenne d'Alsace.

Depuis sa création, la Collectivité européenne d'Alsace s'est structurée de manière à initier et mettre en œuvre des actions qui vont au-delà de son champ de compétence :

- le Plan de rebond de 330 M€ pour soutenir l'économie alsacienne, mais aussi les acteurs de la culture et de la santé ;
- le Service public alsacien, pour rendre aux alsaciens un service public de qualité plus proche, plus simple et plus efficace, afin de ne laisser personne au bord du chemin ;
- le « Tour d'Alsace en 80 jours » pour retisser le lien démocratique avec les citoyens.

Toujours à vos côtés, vos élus vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022.

E glickliches nejes Johr in Ejch alli.

Isabelle Dollinger et André Erbs,

Vice-présidents de la Collectivité européenne d'Alsace et Conseillers d'Alsace du canton de Haguenau

CAH

Retour sur l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

EDITORIAL

Des projets qui se concrétisent.

Dans un contexte économique et social incertain, nous avons su garder le cap. Inventer, innover, faire de la crise une opportunité, la Communauté d'Agglomération de Haguenau met tout en œuvre pour relever les défis essentiels à notre développement économique et à notre capacité à mieux vivre ensemble dans un environnement préservé.

Dans cette perspective, nous renforçons le maillage des pistes cyclables à travers tout le territoire, nous lançons une démarche concertée pour un urbanisme cohérent adapté aux communes, nous augmentons les capacités d'accueil périscolaire pour répondre aux besoins des familles.

Dès le 3 janvier 2022, nous déploierons le réseau de transport RITMO à toute la CAH, avec selon les communes, des services adaptés (urbain, interurbain, à la demande, scolaire, et location de vélos). Fin janvier, une carte unique permettra d'emprunter des documents dans les 9 bibliothèques et médiathèques de la CAH.

Je vous souhaite beaucoup de réussite dans ce que vous allez entreprendre. Belle année 2022 !

Claude Sturni,
Président de la CAH



Rappel des compétences de la CAH :

- Accueil des entreprises, gestion des zones d'activités, promotion du tourisme, déploiement du Très Haut Débit, mobilités
- Collecte et traitement des déchets ménagers, pistes cyclables, initiatives en faveur des énergies renouvelables, eau et assainissement
- Relais assistants maternels, écoles intercommunales, périscolaires, lecture publique
- Politique de la ville, sécurité routière, accueil des gens du voyage, fourrières automobiles et pour animaux.

L'année 2021 en quelques faits marquants

Améliorer le cadre de vie

Le déploiement du Très Haut Débit se poursuit. La fibre est désormais disponible dans 29 communes et le réseau est en voie d'achèvement dans les 7 autres. Un territoire plus sobre, plus autonome, plus attractif, plus résilient, voilà les quatre axes de travail de la commission Plan climat, créée pour répondre localement aux enjeux du changement climatique. Le nettoyage de printemps a battu des records de fréquentation. Plus de 2 500 participants ont ramassé 16 tonnes de déchets. BRAVO !

Pour un urbanisme cohérent et respectueux des identités locales, les élus ont prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui couvrira les 36 communes. L'année 2021 a été consacrée au diagnostic, sur les aspects foncier, économique, agricole, environnemental.

Permettre des déplacements plus simples, plus doux

La nouvelle gare de Haguenau a ouvert ses portes au printemps. Et pour faciliter les accès aux transports en commun, de nouvelles places de stationnement vont être construites à proximité des gares de Brumath, Bischwiller, Haguenau et Mommenheim. La construction de la Voie de Liaison Sud de Haguenau se termine. Elle permettra de désengorger les axes routiers et d'accompagner le développement économique de la CAH. La voie est bordée d'une piste cyclable sur toute sa longueur. Les élus poursuivent leurs efforts pour développer le réseau cyclable, avec notamment deux projets structurants : la liaison Haguenau-Bischwiller, et la liaison Haguenau-Schweighouse-Dauendorf.

Favoriser la création d'emplois sur le territoire

La CAH développe une offre foncière pour répondre aux projets d'implantation et d'extension des entreprises. Une zone artisanale a été créée à Dauendorf, et le projet d'extension de la zone d'activités économiques de Batzendorf est engagé. Pour surmonter la crise sanitaire, la CAH a continué à déployer des aides aux entreprises tout au long de l'année, notamment le « Fonds Résistance » qui les aide à préserver leur trésorerie.

Offrir de nouveaux services aux familles

959 nouvelles places en accueil périscolaire ont été créées depuis la création de la CAH, une hausse de 50 % en quatre ans. Outre les ouvertures de structures et l'augmentation des capacités, la CAH harmonise les modalités d'accueil pour assurer le meilleur niveau de service à toutes les familles.

Cirque, théâtre, danse... Faire circuler les émotions du spectacle vivant et aller à la rencontre des familles et des écoliers, c'est la promesse de la Tête dans les étoiles, une programmation originale proposée sur plusieurs scènes du territoire.

Les Vœux du Député

Les vœux de fin d'année

Pour la quatrième année déjà, je vous écris à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année encore, je veux vous apporter un message d'espoir et de fraternité car devant l'adversité, nous avons tous été solidaires : citoyens, responsables d'associations, chefs d'entreprises et élus.



La santé : un bien commun de première nécessité

Nous avons fait face au virus, et nous étions tous fragiles. Les soignants ont été au rendez-vous, les citoyens ont pris cette crise à bras le corps. L'Assemblée nationale, en votant le Ségur de la santé s'est engagée pour la modernisation de notre système de santé, l'amélioration du quotidien des soignants et la prise en charge des patients.

Mais soyons sur nos gardes, nous devons continuer à appliquer les gestes barrières.

Le retour de l'État protecteur

Après de longues années d'austérité, les députés de la majorité présidentielle et le gouvernement, depuis 2017, ont appliqué notre résolution : **Libérer la France et protéger les Français.**

L'augmentation du pouvoir d'achat et le reste à charge zéro, le plan *1 jeune-1 solution* et le *Quoiqu'il-en-coûte* sont des exemples de la protection restaurée dont bénéficient les Français. Nous en voyons bien le résultat dans notre 9ème Circonscription du Bas-Rhin, l'économie se porte bien et le taux de chômage est à 5.1% (8.1% au niveau national).

Nous avons assuré les ressources de nos communes et leurs investissements pour le bien de tous.

Fêtes de fin d'année

Nous nous réunissons en famille et avec nos amis à l'occasion des fêtes de Noël et de la Saint Sylvestre. Profitons de cette trêve, plaçons là notre volonté commune de laisser à nos enfants un monde apaisé, écologique et responsable.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, d'excellentes fêtes de fin d'année. Que 2022 soit une année d'espoir, de projets, de partage, de solidarité, de tolérance, de mieux vivre pour celles et ceux qui se retrouvent parfois sur le bord du chemin, une année où le bonheur tiendra une place de choix dans vos vies et bien sûr la santé.

A scheni Wihnächte un a güeti Rutsch ins Nejes Johr
Avec mon équipe, nous sommes à vos côtés.

Vincent THIÉBAUT

Informations de la Gendarmerie



En France, **un cambriolage se produit toutes les 90 secondes**.

Notre quotidien est rythmé par notre travail et nos absences régulières de nos domiciles...

Et quelle est notre surprise lorsque nous rentrons chez nous et de découvrir que notre résidence a été cambriolée.

Et oui, l'hiver approche, le changement d'heure et la tombée de la nuit sont propices aux cambrioleurs.

Avant d'être vous aussi victime, pensez à nos conseils pour vous protéger. Beaucoup de petits gestes peuvent garantir votre protection au quotidien et diminuer le risque d'être cambriolé.

→ **Effacez** toujours les **tags** sur vos murs. Un quartier victime de tags injurieux ou obscènes est un quartier où le sentiment d'insécurité augmente.

→ Pensez que les **portes et fenêtres cachées** par une haie végétale ou une clôture aveugle depuis la voie publique **attirent les cambrioleurs**.

→ **Rangez votre jardin en cas d'absence**: Un cambrioleur peut utiliser l'échelle pour passer par une fenêtre située à l'étage, ou utiliser un tournevis trainant dans le jardin pour forcer votre porte.

→ **Ne laissez que votre NOM sur la boîte à lettres**. N'indiquez jamais les mentions ; Mlle, Madame, Veuf(ve).

Les malfaiteurs recherchent souvent les logements des personnes seules ou vulnérables, notamment dans les vols à la fausse qualité

→ Un cambrioleur préférant agir lorsque les occupants sont absents pour ne pas être reconnu, il **sonne** ou **frappe** très souvent avant de passer à l'acte. Si vous ne souhaitez toutefois pas vous montrer la nuit, nous vous recommandons très fortement de **signaler votre présence** en bougeant les rideaux ou en allumant une lumière.

→ **Montrez-vous responsable, solidaire** et intéressé au bien être de vos voisins.

→ **Donner l'impression que le logement est habité** lorsque vous vous absentez pour une longue période.

Boîte aux lettres vidée, programmateur de lampe... Pour une absence de courte durée, laissez allumer la radio, Télévision, lumière... N'oubliez jamais qu'une grande majorité des cambriolages ne durent pas plus de 10 minutes.

→ Faites le choix d'un **bon barillet de serrure** pour votre porte d'entrée, un cylindre de serrure bas de gamme est ouvert en moins d'une minute.

→ **Fermer ses portes, fenêtres et portail** dès que l'on quitte sa maison (même pour une très **courte durée**) et de nuit.

→ **Installer une alarme** au rez de chaussée comme à l'étage ; les cambrioleurs savent que le risque d'alarme à l'étage est minime.

→ **Ne pas cacher vos clés** sous le paillason, dans les pots de fleurs... ne la laissez pas sur la poignée, la serrure d'une porte vitrée...

→ **Rangez les objets de valeurs** dans des endroits improbables ou dans un coffre-fort domestique scelle sur un mur porteur ou sur une dalle en béton.

→ **Marquez votre nom** à l'aide d'un feutre indélébile, d'un graveur électrique pour les objets les moins fragiles, pour les rendre plus difficiles à revendre. Ce procédé facilite également la restitution de vos objets en cas de découverte par nos services.

→ **Photographier vos biens** ce qui facilitera l'identification comme étant à vous en cas de découverte.

Sachez que chaque année de très nombreux objets volés sont détruits, faute d'avoir pu identifier le légitime propriétaire.

→ **Signalez tout individu ou véhicule suspect au 17**

→ En cas de **cambriolage**, appelez la GENDARMERIE, **NE TOUCHEZ RIEN**.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à la Gendarmerie de HAGUENAU au 03 88 07 41 00 par

mail : bta.haguenau@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

En cas d'urgence faites le 17.



Suivez l'actualité et les alertes de la BTA Haguenau avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr



Disponible gratuitement sur   

Dématérialisation de l'Urbanisme

Les Autorisations d'urbanisme passent en mode dématérialisation !

Depuis le 3 janvier 2022, vous pouvez saisir par voie électronique (SVE) **vos** demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable et certificat d'urbanisme), avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier qu'un dépôt papier.

Pour cela, un téléservice est mis à votre disposition : vous pouvez déposer **toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.** Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

L'adresse du téléservice est la suivante :

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>



PLU I et économie du Foncier

Dans le bulletin communal 2020, nous avons tracé les grandes lignes de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) dont les travaux ont été confiés à l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise). Les délais prévus initialement pour aboutir à l'achèvement de ce document d'urbanisme sont tenus à ce jour, de sorte que la CAH et ses 36 communes devraient être dotés du PLU avant les prochaines élections municipales programmées en principe en mars 2026.

L'année 2021 a essentiellement été consacrée aux dispositions et à la répartition foncière entre les différentes communes.

La superficie totale allouée aux différentes communes de la CAH pour les dix prochaines années se chiffrerait à peine à 100 hectares, ce qui est très peu, et se déclinerait comme suit :

- 25% de cette surface en extension nouvelle.
- 25% de cette surface en densification, c'est ce qu'on appelle les dents creuses.
- 50% de cette surface en « mutation », soit la démolition d'anciens immeubles remplacés par de nouvelles constructions.

Pour rester quelque peu optimiste, tous les décrets qui accompagnent cette loi, ne sont pas encore connus de façon exacte à ce jour. Un assouplissement de ce qui nous est annoncé serait vraiment souhaitable !

Ce manque de flexibilité que l'Etat inflige aux communes françaises dans le cadre de leur développement futur est bien évidemment basé sur l'économie du Foncier, c'est-à-dire des terres agricoles productives pour les générations futures. Analysée de la sorte, de telles mesures paraissent tout à fait justifiées et louables eu égard à la disparition annuelle d'une superficie comparable à celle d'un département français moyen, soit environ 1% du territoire (élargissement de routes existantes avec de plus en plus de ronds-points, construction de nouvelles autoroutes avec par ex. 300 ha pour le GCO, agrandissement des aéroports, l'essentiel des terres soustraites au monde agricole étant consommé par les zones artisanales et commerciales qui fleurissent un peu partout avec par ex. une centaine d'ha pour la « Promenade » à Mundolsheim).

Mais si l'Etat dicte aux communes l'effort à faire pour économiser le Foncier, comment expliquer alors le gaspillage de terres agricoles que certains agriculteurs, de plus en plus nombreux, commettent volontairement dans le cadre du fonctionnement de méthaniseurs plus ou moins importants.

Ainsi tout près de Hochstett, le méthaniseur érigé sur le ban de Wittersheim, auquel adhèrent une quinzaine d'agriculteurs, éleveurs et céréaliers, avale annuellement les récoltes de plusieurs centaines d'hectares de très bonnes terres (600 ha selon certaines sources bien renseignées) ! De telles pratiques sont-elles vraiment justifiées et appropriées pour une profession dont le but premier est de nourrir la population actuelle et future.

L'heure est grave car la France qui fut longtemps un pays exportateur en matière de denrées agricoles avec une balance commerciale positive, se retrouve désormais déjà avec une balance commerciale négative à ce niveau.

A l'heure où sur la terre entière, on ne parle plus que du bilan carbone et de son équilibre, comment expliquer que dans le cadre de la méthanisation, allègrement subventionnée, il soit permis à un agriculteur de Ohlungen de charrier ses déchets vers un méthaniseur de Wahlenheim en passant à côté de celui de Wittersheim, tout près de chez lui et à un autre agriculteur de Wahlenheim de faire le chemin inverse en approvisionnant celui de Wittersheim.

Que de kilomètres aurait-on pu économiser avec un peu de bon sens, d'aucuns diraient de bon sens paysan. Que de nuisances aurait-on pu épargner aux riverains, notamment aux habitants de Hochstett, provoquées par ce trafic incessant d'engins agricoles qui roulent, malgré l'interdiction aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes, à des vitesses souvent excessives à travers la rue du village !



Les Décisions du Conseil Municipal

Au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal s'est réuni cinq fois, dont voici les principales décisions :

23 Mars

- Vote des taux d'imposition communaux : A partir de 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales ne sera plus perçue par les Communes mais reviendra à l'Etat. Rappelons que la TH est encore redevable par environ 20% des foyers français et ce de façon dégressive jusqu'en 2022. En contrepartie les Communes bénéficieront du taux 2020 de la taxe foncière sur propriétés bâties (TFPB) du Département, soit 13,17%. Sans augmentation de cette taxe en 2021, le taux sera donc de 4% (taux de la Commune en 2020) + 13,17%, soit en définitive 17,17%. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé à 17%.
- Bois de chauffage : 6 lots ont été attribués à 60€ le lot.
- Versement d'une subvention de 100€ au bénéfice de la ligue contre le cancer à la demande des bénévoles animant le mouvement de solidarité : « Une Rose, Un Espoir ».

7 avril

- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier 2020.
- Approbation du Compte Administratif 2020 avec un excédent global de 528 009,20€.
- Vote du budget primitif : 500.000€ pour la section Investissement et 476.000€ pour la section Fonctionnement.

6 juillet

- Acquisition du corps de ferme, section 2 parcelles 28 A et B, situé en face de la mairie, pour un montant de 170.000€.
- Approbation d'une motion relative à la création d'un groupement hospitalier « Territoire Nord Alsace ».
- Versement d'une subvention de 300€ pour 4L TROPHY 2022.
- Présentation du rapport Assainissement 2020.

28 septembre

- Les travaux d'arpentage sur parcelles 28 A et B, section 2 et parcelle 34, section 1 sont confiés au cabinet Roth Simler, anciennement Weibel de Strasbourg.
- La démolition du corps de ferme acquis en juillet, ainsi que la pose d'une enceinte délimitant le futur parking sont attribuées à l'entreprise SAS Rémy Paysages pour la somme de 47.092,50€ HT selon devis détaillé.
- Présentation du rapport Eau potable 2020.

07 décembre

- CAH : Adoption de la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de HOCHSTETT.
- CAH : Présentation du rapport 2020.
- Demande de Subvention à la région GRAND EST pour la construction d'un parking à l'emplacement du corps de ferme JUNG.



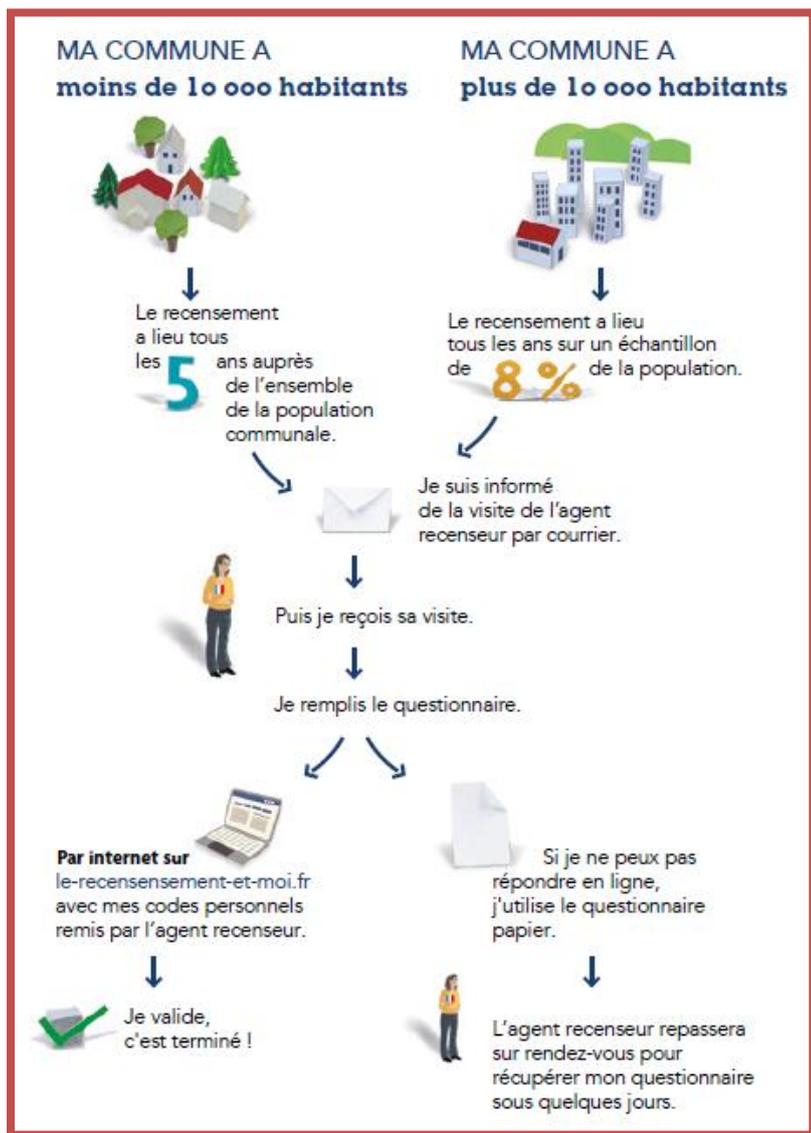
Recensement 2022

Depuis le mois de janvier 2004 s'applique le nouveau type de recensement : le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans a été remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Toutefois les communes de moins de 10.000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. Ces communes réparties en 5 groupes sont recensées à tour de rôle tous les ans.

Le groupe de communes dont fait partie Hochstett (moins de 10.000 habitants) a été recensé de cette façon en 2006, 2011, 2016 et aurait logiquement dû l'être en janvier/février 2021.

En raison de la crise sanitaire, le recensement prévu début 2021 a été annulé et reporté d'une année par décision gouvernementale au cours du mois de novembre 2020. Sauf complication et aggravation de cette crise, il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2022.



Dès le 20 janvier, il sera distribué dans vos boîtes aux lettres une « notice d'information collecte internet » vous recommandant d'y répondre par la voie informatique sur Internet.

Pour celles et ceux qui opteront pour cette solution, l'agent recenseur en sera informé par un SMS.

L'agent recenseur viendra au domicile des foyers qui choisiront la traditionnelle réponse papier.

Pour faciliter la tâche à l'agent recenseur, il est vivement recommandé d'avoir recours à la voie électronique déjà utilisée par 30% d'entre vous en 2016.

L'agent recenseur a été désigné par arrêté municipal en la personne de **Madame Elodie SCHNEIDER**, notre ancienne secrétaire de mairie. Nous vous prions de lui réserver un bon accueil lors de sa visite à votre domicile.

IMPORTANT : le recensement de la population est obligatoire ; toute personne qui voudrait s'y soustraire est passible d'une amende.

Elections 2022

2022 sera une année électorale importante puisque nous serons appelés à élire le Président de la République pour un mandat de cinq ans et quelques semaines plus tard les parlementaires qui siégeront au Palais Bourbon, autrement dit nos cher(e)s députés.

Elections Présidentielles

L'élection présidentielle française de 2022, douzième élection présidentielle de la V^e République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le Président de la République pour un mandat de cinq ans. Cette élection se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022, soit le dimanche avant et le dimanche après Pâques. Eu égard au nombre élevé de candidats (16 déclarés à ce jour), il paraît pratiquement impossible qu'un candidat obtienne la majorité absolue au premier tour. Cela implique, conformément à la constitution, l'organisation d'un deuxième tour avec les deux candidats arrivés en tête le 10 avril.

Elections Législatives

Les élections législatives françaises de 2022 auront lieu les dimanches 12 et 19 juin (sauf en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République avant cette date) afin d'élire les 577 députés de la XVI^e législature de la Cinquième République.

Ces élections feront suite à l'élection présidentielle d'avril 2022. Comme pour les élections présidentielles, un deuxième tour sera nécessaire si aucun candidat n'obtient la majorité absolue le 12 juin.

Attention : le calendrier électoral, tel qu'il est connu à ce jour, risque encore d'être modifié en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale après une éventuelle réélection du Président sortant.

Listes électorales

Les listes électorales ne seront pas closes le 31 décembre comme par le passé. Afin d'optimiser la participation au scrutin, le gouvernement a décidé depuis le 1^{er} janvier 2020 qu'il est désormais possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le premier tour de scrutin, c'est-à-dire le 4 mars pour les présidentielles et le 6 mai pour les législatives.

Une exception à cette règle : les jeunes qui acquerront la majorité entre le 1^{er} janvier 2022 et la date du premier tour de scrutin des élections présidentielles pourront voter lors de ces deux élections.

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, il vous sera transmis une nouvelle carte électorale qu'il vous appartiendra de présenter aux assesseurs du bureau de vote lors de ces différents tours de scrutin.



Investissements 2021

Relativement modestes en 2020, les investissements de 2021 ont été nettement plus significatifs.

Lors de sa séance du 6 juillet 2021, le conseil municipal au complet, a décidé à l'unanimité l'acquisition du corps de ferme appartenant autrefois à la famille Antoine JUNG. Monsieur JUNG que beaucoup de hochstettois ont encore connu, était agriculteur mais également maréchal-ferrant de la commune.

Cet ensemble immobilier comprenant une maison d'habitation et ses dépendances, cadastré section 2, parcelles n° 28 A et B, est situé à proximité de la mairie.

Le prix d'acquisition est de 170.000€, dont s'ajoutent les frais notariés pour un montant de 2.863,38€.

Cette ancienne ferme sera démolie au début de l'année 2022 pour y construire un parking d'une vingtaine de places qui desservira les besoins de stationnement de la salle des fêtes, de l'église, du cimetière et de tout autre besoin.

Pour mémoire, notons que la construction d'une aire de jeux est à l'étude. Aucune décision n'a encore été prise à ce jour.



Budget et Compte Administratif 2021



Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2021 :

- Sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2021 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- Sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2016, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/16	21/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Dette	120 000	0	0	0	0	0
Avoirs	129 977	226 422	357 381	430 752	528 009	438 243

Points budgétaires

Les taxes communales

RAPPEL : les taux cumulés (Commune + CAH) des taxes communales sont restées identiques à celles pratiquées de 2017 à 2020, tant au niveau de la Commune qu'à celui de la CAH. La création de la CAH au 1^{er} janvier 2017 a induit une harmonisation des taux qui, pour les communes issues de l'ancienne CCRH, s'est traduite par une hausse de 3 points tant au niveau de la taxe habitation que de celle du « foncier bâti ». Notre Commune, qui pratique des taux relativement bas, n'a pas appliqué intégralement l'augmentation des taux votés par la CAH par une baisse de ses propres taxes communales.

Par décision du Conseil Municipal du 15 mars 2017, la TH a passé de 5.10% à 3.98%, le Foncier Bâti a passé de 5.38% à 4% et le Foncier non Bâti a passé de 21.80% à 17%.

Année 2020	HOCHSTETT et CAH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	3.98 + 12.52	NC (29,10 en 2019)	NC (24,54 en 2019)
Foncier bâti	4.00 + 2.96	17,50	21,59
Foncier non bâti	17.00 + 18.07	63,57	49,72

En 2021, les taux des taxes n'ont pas été modifiés ni au niveau de notre commune, ni à celui de la CAH. Cependant **un grand bouleversement** nous a été imposé par les services fiscaux de l'Etat, à savoir :

- La taxe d'habitation (TH), encore due de façon dégressive par environ 20% des foyers jusqu'en 2022, n'est plus versée aux communes, mais alimente directement les caisses de l'Etat.
- En compensation de ce transfert, les communes perçoivent intégralement le taux du Foncier Bâti des départements de 2020, qui pour le Département du Bas Rhin était de 13,17%.
- Ainsi nos taux cumulés avec ceux de la CAH sont les suivants pour l'exercice 2021.

Année 2021	HOCHSTETT et CAH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	0%	0%	0%
Foncier bâti	4.00 + 2.96 + 13,17	30.67	34.79
Foncier non bâti	17.00 + 18.07	63.98	49.79

A noter cependant que l'incidence du taux de 13,17% en provenance du Département sera en définitive revue à la hausse ou à la baisse par les services fiscaux par rapport à la perte subie par le montant de la taxe d'habitation devant théoriquement revenir à la Commune.

Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

En 2021 la CAH a instauré cette nouvelle taxe, non par le vote d'un taux mais par le vote d'un montant de 1 100 000€ pour cet exercice ; ce sont les services fiscaux qui répartissent cette somme entre les entreprises pour près de 60%, la Taxe d'habitation pour les contribuables qui sont encore redevables de cet impôt et le Foncier Bâti.

Redevance Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été intégralement transférées au SDEA y compris la gestion des réseaux communaux d'assainissement de sorte que notre Commune n'établit plus comme par le passé de budget Assainissement. Les décisions budgétaires en général et la fixation des tarifs sont désormais prises collégialement au niveau de la Commission Locale d'Assainissement composée des représentants des neuf communes de l'ancien SICTEU de Mommenheim.

Depuis 2021, la redevance est identique pour les 9 communes, sauf BUSWILLER, à savoir : un forfait annuel de 75 € HT et 1,10 € HT par mètre cube d'eau consommée.

Redevance Ordures Ménagères

Cette compétence relève de la CCRH depuis le 1^{er} janvier 2012, et de la Communauté d'Agglo de Haguenau (CAH) depuis le 1^{er} janvier 2017. Grâce à une excellente gestion de la collecte sélective mise en place en 2013, les tarifs pratiqués ont pu être diminués d'environ 5% en 2014 et n'ont pas été modifiés jusqu'en 2020, à savoir :

- poubelle bordereau de 120 litres : 71,20€ par semestre pour 4 levées + 2,80€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordereau de 240 litres : 87,90€ par semestre pour 4 levées + 4,50€ par levée supplémentaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la méthode de facturation mise en place pour harmoniser les redevances versées par les utilisateurs des 4 anciennes communautés de communes de la CAH est désormais la suivante :

- poubelle bordereau de 120 litres : 74,00€ par semestre pour 6 levées + 3,50€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordereau de 240 litres : 92,50€ par semestre pour 6 levées + 6,00€ par levée supplémentaire.

A noter que les 6 levées comprises dans le forfait s'apprécient à l'année et non plus au semestre comme précédemment.

Exemple : un utilisateur qui présente sa poubelle bordereau de 120 litres 10 fois par semestre, soit 20 fois par an, aura une facture de 74€ au 1^{er} semestre et une facture de 102€ (74 + (8 x 3,50)) au second semestre.

Dans ce cas précis, le cout annuel de la poubelle de 120 litres pour 20 levées reste inchangé : 176€ en 2020 et 176€ en 2021. A noter toutefois que la redevance 2021 est en augmentation par rapport à 2020 si le nombre de levées est supérieur à 20.

Taxe sur l'électricité

Au cours des années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8%, s'applique à 80% du HT de la facture électricité or « autres taxes » prélevées par l'ES. Après avoir été ramenée à 2% lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2013, cette redevance fut fixée à 6% le 21 mars 2016, avec effet du 1^{er} janvier 2017. Elle est restée inchangée depuis cette date.

Particularité de la Taxe Foncière sur le Bâti

En matière de fiscalité locale, notre Commune a toujours pratiqué des taux relativement bas, qu'il s'agisse de la Taxe d'habitation, du Foncier non bâti et plus particulièrement du Foncier Bâti. Ainsi d'une analyse des taux et de l'évolution des taux de la Taxe Foncière parue dans les **DNA du 29 octobre 2021**, on peut retenir les deux constats suivants :

Augmentation entre 2010 et 2020

Les plus basses augmentations dans le Bas Rhin sont à Wittersheim (2,7%) et à Hochstett (+6,3%).

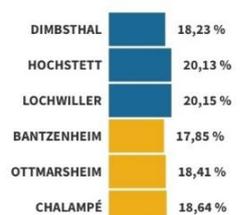
Taux cumulés en 2020 entre Commune, Intercommunalité et Département

Le taux cumulé le plus faible revient à Dimbsthal (18,23%) suivi de Hochstett (20,13%)

HOCHSTETT est donc la deuxième commune du Bas Rhin à pratiquer le taux le plus bas pour le Foncier Bâti.

Alsace : les communes au taux global de taxe foncière le plus bas

Les trois communes de chaque département alsacien ayant le taux de global de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ taux annexes) le plus bas en 2020. En **bleu** les communes bas-rhinoises, en **jaune** les communes haut-rhinoises.



Bilan Chiffré 2021

Section investissement

Dépenses en euros		
	Budget	Réalisé
Achat terrain	0	143,00
Achat Immeuble	257 000	172 863,38
Dépôts et cautionnement	760	0,00
Matériel et outillage	40 000	0,00
Autres agencements : ES et géomètre	120 000	1 803,90
Autres immobilisations	55 000	5 367,55
Dépenses imprévues	3 240	0,00
TOTAL	476 000	180 177,83

Déficit d'investissement 2021 - 13 429,38

Section fonctionnement

Dépenses en euros		
	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	104 144	29 011,35
Salaires et Indemnités	63 280	37 321,49
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	2 133	2 133,00
Virement à la section Investissement	311 688	0,00
Subvention versée	0	400,00
Dépenses diverses	598	0,66
Dépenses imprévues et titres annulés	4 900	0,00
TOTAL	500 000	82 123.50

Excédent de fonctionnement 2021 451 672.45

Excédent global 2021

438 243.07



Bilan Chiffré 2021

Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement de la TVA 2019	3 500	4 389,13
Taxe d'Aménagement	800	2 142,73
PVNR	1 500	2 504,23
Dépôts et cautionnement	800	0,00
Autres Amortissements	2 133	2 133,00
Virement de la section fonctionnement	311 688	0,00
Excédent 2020	155 579	155 579,36
TOTAL	476 000	166 748,45



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	900	1 871,62
Location appartements, salle et fermage	9 944	13 816,35
Impôts locaux	27 000	32 978,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	20 500	22 215,90
Dotations de l'Etat	22 658	39 769,43
Compensation communautaire (CAH)	46 568	46 568,00
Remboursements de sinistres	0	1 537,08
Produits divers	0	2 609,73
Excédent 2020	372 430	372 429,84
TOTAL	500 000	533 795,95



Fleurissement



Le fleurissement d'une commune, quel que soit son importance, modeste commune rurale ou ville d'une certaine importance, n'est jamais chose facile.

Partie de rien, notre commune a obtenu la première « Fleur » en 2018 au bout d'une dizaine d'années de travaux et de nombreux essais tant par la diversification des essences que par la disposition et la présentation des fleurs.

Cette récompense nous a été décernée officiellement par la Région Grand Est le 9 juillet 2019 au titre du fleurissement de la saison printemps/été 2018.

Si au départ l'idée du fleurissement de notre commune revient à la municipalité et à son maire, l'obtention des résultats est avant tout et sans conteste à mettre au crédit de deux personnes, Marie-Paule et Joseph. Marie Paule pour le choix et la plantation des différentes variétés ; Joseph pour la plantation, l'arrosage et leur entretien.



En effet pour obtenir un beau fleurissement il ne suffit pas de disposer et de planter les fleurs dans les bacs et autres jardinières, il faut également et inlassablement les entretenir durant plusieurs mois, à savoir un arrosage régulier, un apport d'engrais au moment opportun et l'enlèvement des mauvaises herbes et des fleurs fanées.

La saison 2021, après une saison 2020 particulièrement difficile en raison de la chaleur et de la sécheresse, a été excellente et a dégagé les plus beaux résultats depuis que nous nous sommes lancés dans cette aventure. Toutes les fleurs disposées dans les jardinières, les bacs ou dans les plates-bandes, ont fleuri jusqu'à la mi-octobre sans être affectées de la moindre maladie pourtant omniprésente au cours de cet été humide.



Un grand Merci à Marie-Paule et à Joseph qui ne seront plus à nos côtés pour la saison prochaine : Marie-Paule ne faisant plus parti du conseil municipal, Joseph ayant décidé de mettre fin à ses activités communales et par conséquent à celle du fleurissement.

Nous continuerons toutefois d'embellir notre commune par ce fleurissement tant souhaité et travaillé pendant plus de dix ans. Afin de faire honneur aux deux principaux protagonistes, nous nous tournerons vers d'autres mains vertes qui, nous en sommes persuadés, feront aussi bien que leurs ainé(e)s.

Ainsi, nous remercions d'ores et déjà Véronique et Marie-José pour leur aide précieuse lors des plantations de printemps et d'automne 2021.



Le Personnel Communal



Ouvrier communal

Comme nous l'avons déjà laissé entendre sous la rubrique « Fleurissement », Monsieur Joseph HAAG a décidé de mettre un terme à ses activités communales avec effet du 1^{er} janvier 2022 pour prendre sa véritable retraite tant méritée.

Joseph a assuré cette fonction de technicien communal polyvalent durant 42 ans ; en effet, en plus de son emploi professionnel, il a accepté d'assumer ce service communal en 1979 après le décès accidentel de Monsieur Charles HIRSCH.

Joseph connaît mieux que quiconque tous les rouages de la commune. Aucun travail ne le rechigne ; d'une parfaite polyvalence, il n'avait pas besoin d'instructions et accomplissait les différentes tâches aussi rapidement que possible quand elles se présentaient. Ces travaux ne se limitaient pas à la tonte du gazon, la taille des haies, la plantation et l'entretien des fleurs, pour ne citer que les principaux ; on pourrait y ajouter une multitude d'autres tâches dont il avait le secret telles l'entretien du lavoir, l'entretien des bancs publics, le rangement de l'atelier municipal où chaque chose avait sa place.

Le conseil municipal et son maire, Clément JUNG lui adressent leurs plus vifs remerciements pour ces 42 ans de services réguliers, sans faille et sans aucune absence. Ils lui souhaitent sincèrement une belle et longue retraite bien méritée.

Mais comme partout, comme dans toute entreprise ou collectivité la vie continue.

Dès le 1^{er} janvier 2022, Joseph sera remplacé par Monsieur Patrick BURG, un hochstettois sérieux et travailleur qui a toute notre confiance. Patrick pourra compter sur le soutien de Monsieur Bernard SCHWARTZ, adjoint au maire. Sur le plan administratif, tous deux sont affectés aux services du personnel de la CAH.



Secrétaire de mairie

Dans le bulletin communal de décembre 2019, nous vous annonçons l'arrivée de Mme Elodie SCHNEIDER suite au départ à la retraite de Madame Simone SPITZER.

Au mois de juin dernier, Elodie, qui assurait également le secrétariat de la mairie de Wahlenheim, nous a annoncé son départ pour le 15 septembre.

Depuis le 8 novembre, Madame Estelle OHL a été embauchée à temps complet par la CAH pour assurer le secrétariat des deux communes, à savoir : 3/5èmes du temps, soit 21 heures hebdomadaires à Wahlenheim et 2/5èmes du temps soit 14 heures hebdomadaires à Hochstett.

Nous souhaitons bon courage et belle réussite à Elodie dans sa nouvelle vie professionnelle et une très cordiale bienvenue à Estelle qui découvre le métier de secrétaire de mairie en même temps que son entrée dans la vie professionnelle après quelques années d'études supérieures.

Commémoration du 11 novembre

Bien que nous ne commémorons cet armistice qu'aux grandes occasions (centième anniversaire du début et de la fin du conflit, et autre occasion : 2011, 2014, 2018), nous tenions en ce 11 novembre 2021, deuxième année consécutive touchée par la crise sanitaire, à rendre un hommage particulier à nos morts victimes de la grande guerre.

Il n'était bien sûr pas question d'organiser une grande cérémonie, mais à l'instar des autres communes, petites, moyennes ou grandes et sur recommandation des services de l'Etat de ne réunir qu'un minimum de personnes, une gerbe a été déposée le 11 novembre à 11 heures devant le monument aux morts en présence du Maire et de ses deux Adjoints.



Fin novembre, deux bouquets de chrysanthèmes ont été déposés devant le monument aux morts avec les inscriptions suivantes :



« A la mémoire du lieutenant-colonel Clymer.D.Jeffries et du sergent Irwin.P.Gibbons (813 tank destroyer bataillon) tombés au champ d'honneur dans cette zone le 26 novembre 1944. N'oublions jamais qu'ils ont fait don de leur vie pour notre liberté. »

« L'Alsace du nord reconnaissante envers les bataillons de tank destroyer qui par leurs sacrifices, contribuèrent grandement à sa libération. Novembre 1944 – mars 1945 »



N'oublions jamais ces deux héros ainsi que de nombreux GI, venus des Etats Unis, souvent en volontaires pour défendre un pays (la France) qu'ils ne connaissaient pas. Que le lieutenant Clymer.D.Jeffries, le sergent Irwin.P. Gibbons ainsi que tous leurs frères d'armes, tombés en Europe ou rentrés au pays restent présents à jamais dans nos mémoires !

La Fête de la Saint-Nicolas

Après une pause forcée en 2020, la 5^{ème} édition de la Fête de la Saint Nicolas a pu se tenir le 5 décembre dernier.

L'équipe municipale s'est mobilisée pour organiser cette manifestation tant attendue par les plus jeunes de notre commune. En effet, les enfants âgés de 1 à 8 ans ont été conviés. Une vingtaine d'enfants accompagnés de leurs parents se sont ainsi retrouvés autour du sapin de la salle des fêtes pour attendre le Patron des écoliers.



Pour les faire patienter, notre conteuse, Nicole Wendling, les a captivés en leur racontant l'histoire de Saint Nicolas. Nous la remercions chaleureusement pour son intervention. A l'issue de cette merveilleuse histoire, les enfants ont répété une dernière fois le chant du Saint Nicolas afin d'être fin prêts à l'acclamer lors de sa venue.



Puis, tout à coup, on entendit la crosse du Saint Nicolas frapper le sol avant d'entrer. C'est à ce moment-là et non sans une certaine émotion que les enfants entonnèrent à nouveau le chant.

Saint Nicolas, dans toute sa gentillesse, distribua un présent à chaque enfant et rassura les plus timides.



Après son départ, petits et grands se retrouvèrent autour de la table dressée pour déguster les traditionnelles brioches et autres Männeles, mais aussi le bon chocolat chaud et vin chaud.



Après avoir festoyé ensemble dans une ambiance chaleureuse, les enfants sont repartis des souvenirs plein la tête, heureux d'avoir pu rencontrer Saint Nicolas.



La Fête des Aîné(e)s

Le traditionnel repas de Noël des Aîné(e)s aurait dû avoir lieu le dimanche 12 décembre. Durant le temps de l'Avent 2021, il ne nous était malheureusement pas possible d'organiser comme les autres années ce moment festif tant attendu par tous ou du moins par celles et ceux fidèles à ce rendez-vous annuel.

En effet, la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés depuis le mois de mars 2020 connaît des hauts et des bas ; les indices de la pandémie qui nous étaient communiqués quotidiennement évoluaient depuis quelques semaines dans le mauvais sens et n'étaient guère encourageants. Dans ce contexte incertain, nous ne voulions pas vous exposer inutilement au virus lors d'un tel rassemblement.



En lieu et place, le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal tenaient cependant à marquer ce moment festif en offrant un petit cadeau à toutes celles et à tous ceux âgés de plus de 65 ans.

Nous sommes évidemment conscients qu'un tel geste ne saurait remplacer une rencontre conviviale un dimanche après-midi autour d'une table et d'un sapin joliment décoré.

Nous espérons tous que la crise sanitaire qui nous complique la vie depuis le mois de mars 2020, trouvera une issue heureuse courant 2022 et qu'ainsi ce traditionnel repas de Noël puisse à nouveau être organisé dans les meilleures conditions de joie et de bonne humeur.

Nous espérons que nos soignants, médecins et chercheurs pourront définitivement combattre ce virus, afin que nous puissions à nouveau organiser cette fête l'année prochaine.

Pour l'heure, nous ne saurions que vous recommander de rester prudents et de prendre bien soin de vous.

La Fête de la Chapelle

A l'instar des autres manifestations, la traditionnelle Fête de la Chapelle n'a pas pu être organisée, ni en 2020, ni en 2021 comme prévu lors de la tenue des Assemblées Générales annuelles.

A noter cependant que l'ouverture dominicale de la chapelle a été assurée du 24 mai au 1er novembre en 1920 et du 28 mars au 1^{er} novembre en 2021, dimanches et jours fériés.

Le président et les membres de l'association des « amis de la chapelle » espèrent vivement une nette amélioration de la crise sanitaire afin de pouvoir organiser à nouveau cette sympathique fête en 2022.



Si les conditions le permettent, la prochaine fête pourrait se tenir le 26 juin 2022 ; cette date reste à être confirmée lors de la prochaine assemblée générale dont la date est fixée au vendredi 11 février 2022.

Les Transports RITMO

Depuis le mois de septembre 2021, les transports « GRAND EST » ont été remplacés par les transports « RITMO » de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ; l'exploitation est confiée à la société KEOLIS.

Lignes régulières

Pour Hochstett, une nouvelle ligne interurbaine est mise en place : la ligne 12 relie Val De Moder à Brumath via notre commune avec une correspondance possible avec la ligne 13 reliant Mommenheim à Haguenau ; cette correspondance se fait au rond-point des Trois Croix avant Berstheim.

Lignes scolaires

Il s'agit de la ligne 69 qui relie Wahlenheim à Schweighouse sur Moder. Cette ligne dessert le transport des collégiens.

Pas de changement pour le transport scolaire de l'école de Berstheim assuré par la Communauté Européenne d'Alsace (CEA).

Panneaux d'affichage

Un nouveau panneau d'affichage a été érigé à côté de l'abribus, rue du village.

Tous les horaires devraient être affichés prochainement sur ce dernier ainsi que sur celui qui se trouve à côté de l'abribus, rue de Pfaffenhoffen.

Vous trouverez tous les renseignements (horaires, tarifs, plans des réseaux) dans le guide « RITMO, l'autre mode de déplacement » qui a été déposé dans vos boîtes aux lettres respectives il y a quelques semaines déjà.

Ces différents renseignements sont également disponibles sur Internet par la transaction :

<https://www.ritmo.fr/Pratique/Plans-et-horaires/Horaires>

Ligne 12 : Brumath - Pfaffenhoffen

Horaires du lundi au vendredi toute l'année

Gare de Brumath		7:00	8:12		12:32		18:03	19:08
Socrate		7:03	8:15		12:35		18:06	19:11
Scierie		7:04	8:16		12:36		18:07	19:12
ZA Industrie		7:05	8:17		12:37		18:08	19:13
Complexe de loisirs		7:06	8:18		12:38		18:09	19:14
Bernolsheim Commerces		7:07	8:19		12:39		18:10	19:15
Bernolsheim Centre		7:09	8:21		12:41		18:12	19:17
Wahlenheim De Gaulle		7:10	8:22		12:42		18:13	19:18
Hochstett rue de Pfaffenhoffen		7:13	8:25		12:45		18:16	19:21
Berstheim giratoire		7:15	8:26		12:46		18:17	19:22
Hüttendorf Route de Brumath		7:17	8:28		12:48		18:19	19:24
Morschwiller Monument aux Morts		7:20	8:31		12:51		18:22	19:27
Morschwiller Eglise		7:22	8:32		12:52		18:23	19:28
Grassendorf RD 419		7:26	8:33		12:53		18:24	19:29
Ringeldorf Centre		7:29	8:34		12:54		18:25	19:30
Pfaffenhoffen ancienne Gare	6:22	7:32	8:36	11:47	12:56	16:49	18:27	19:32
Cité Léopold	6:24	7:34	8:38	11:49	12:58	16:51	18:29	19:34
Pont de la Moder	6:26	7:36	8:40	11:51	13:00	16:53	18:31	19:36
Überach Centre	6:27	7:37	8:41	11:52	13:01	16:54	18:32	19:37
Überach Cité	6:28	7:38	8:42	11:53	13:02	16:55	18:33	19:38
La Walck Ecoles	6:30	7:40	8:44	11:55	13:04	16:57	18:35	19:40
Rue de Bitschhoffen	6:32	7:42	8:46	11:57	13:06	16:59	18:37	19:42
La Walck Monument aux Morts	6:33	7:43	8:47	11:58	13:07	17:00	18:38	19:43
Pfaffenhoffen Mairie	6:34	7:44	8:48	11:59	13:08	17:01	18:39	19:44

* course continuant direction Brumath

Ligne 12 : Pfaffenhoffen - Brumath

Horaires du lundi au vendredi toute l'année

Pfaffenhoffen Mairie	6:34	7:44	11:59	13:08	17:01	18:39
Pfaffenhoffen ancienne Gare	6:36	7:46	12:01	13:10	17:03	18:41
Ringeldorf Centre	6:38	7:48	12:03	13:12	17:05	18:43
Grassendorf RD 419	6:39	7:49	12:04	13:13	17:06	18:44
Morschwiller Eglise	6:40	7:50	12:05	13:14	17:07	18:45
Morschwiller Monument aux Morts	6:41	7:51	12:06	13:15	17:08	18:46
Hüttendorf Route de Brumath	6:44	7:54	12:09	13:18	17:11	18:49
Berstheim giratoire	6:46	7:56	12:11	13:20	17:13	18:51
Hochstett rue de Pfaffenhoffen	6:47	7:57	12:12	13:21	17:14	18:52
Wahlenheim De Gaulle	6:50	8:00	12:15	13:24	17:17	18:55
Bernolsheim Centre	6:51	8:01	12:16	13:25	17:18	18:56
Bernolsheim Commerces	6:53	8:03	12:18	13:27	17:20	18:58
Brumath Complexe de loisirs	6:54	8:04	12:19	13:28	17:21	18:59
ZA Industrie	6:55	8:05	12:20	13:29	17:22	19:00
Scierie	6:56	8:06	12:21	13:30	17:23	19:01
Socrate	6:57	8:07	12:22	13:31	17:24	19:02
Gare de Brumath	7:00	8:10	12:25	13:34	17:27	19:05

La ligne 13 vous permet une correspondance pour aller à Haguenau avec un changement à Berstheim giratoire

Ligne 13 : Mommenheim - Haguenau

Horaires du lundi au vendredi toute l'année

	1	1									
Gare de Mommenheim	6:20	6:55	6:55	7:15		8:20	13:10	17:50	18:20	19:13	
Alpes	6:22	6:57	6:57	I		8:22	13:12	17:52	18:22	19:15	
Gebolsheim	6:25	7:00	7:00	I		8:25	13:15	17:55	18:25	19:18	
Wittersheim Centre	6:30	7:05	7:05	I		8:30	13:20	18:00	18:30	19:23	
Berstheim giratoire	6:33	7:08	7:08	I		8:33	13:23	18:03	18:33	19:26	
Berstheim Eglise	6:35	7:10	7:10	I		8:35	13:25	18:05	18:35	19:28	
Wintershouse Eglise	6:40	7:15	7:15	I		8:40	13:30	18:10	18:40	19:33	
Wintershouse Mairie	6:41	7:16	7:16	I		8:41	13:31	18:11	18:41	19:34	
Batzendorf Centre	6:46	7:16	7:21	7:21	7:29	7:59	8:46	13:36	18:16	18:46	19:39
Batzendorf Pharmacie	6:47	7:17	7:22	7:22	7:30	8:00	8:47	13:37	18:17	18:47	19:40
Harthouse	6:50	7:20	7:25	7:25	I	8:03	8:50	13:40	18:20	18:50	19:43
Haguenau Cité Scolaire	6:56	7:26	7:33	7:33	7:39	8:09	8:56	13:46	18:26	18:56	19:49
Haguenau Chemin des Friches	6:58	7:28	7:36	7:36	7:41	8:11	8:58	13:48	18:28	18:58	19:51
Gare de Haguenau / Moulin Neuf	7:01	7:31	7:41	7:41	7:44	8:14	9:01	13:51	18:31	19:01	19:54
Haguenau Collège Kléber			7:46								

Ligne 13 : Haguenau - Mommenheim

Horaires du lundi au vendredi toute l'année, à compter du Lundi 13 Septembre 2021

				3	3	2	1	1					
Haguenau Collège Kléber				12:15		16:55							
Gare de Haguenau / Moulin Neuf	6:15	7:02	7:40	7:45	12:20	12:20	12:30	17:00	17:30	17:45	18:00	18:33	19:03
Haguenau Chemin des Friches	6:18	7:05	7:43	7:48	12:23	12:23	12:33	17:03	17:33	17:48	18:03	18:36	19:06
Haguenau Cité Scolaire	6:20	7:07	7:45	7:50	12:25	12:25	12:35	17:05	17:35	17:50	18:05	18:38	19:08
Harthouse	6:25	7:12	7:50	7:55	12:30	12:30	12:40	17:10	17:40	17:55	18:10	18:43	19:13
Batzendorf Pharmacie	6:28	7:15	7:53	7:58	12:33	12:33	12:43	17:13	17:43	17:58	18:13	18:46	19:16
Batzendorf Centre	6:29	7:16	7:54	7:59	12:34	12:34	12:44	17:14	17:44	17:59	18:14	18:47	19:17
Wintershouse Mairie	6:34	7:59			12:39	12:39	12:49	17:19	17:49	18:04	18:19	18:52	
Wintershouse Eglise	6:35	8:00			12:40	12:40	12:50	17:20	17:50	18:05	18:20	18:53	
Berstheim Eglise	6:39	8:04			12:44	12:44	12:54	17:24	17:54	18:09	18:24	18:57	
Berstheim giratoire	6:41	8:06			12:46	12:46	12:56	17:26	17:56	18:11	18:26	18:59	
Wittersheim Centre	6:44	8:09			12:49	12:49	12:59	17:29	17:59	18:14	18:29	19:02	
Gebolsheim	6:48	8:13			12:53	12:53	13:03	17:33	18:03	18:18	18:33	19:06	
Alpes	6:51	8:16			12:56	12:56	13:06	17:36	18:06	18:21	18:36	19:09	
Gare de Mommenheim	6:53	8:18			12:58	12:58	13:08	17:38	18:08	18:23	18:38	19:11	

Défibrillateur

En novembre 2020, d'un commun accord, l'AJPA et la Commune ont fait l'acquisition d'un défibrillateur auprès de la Société CARDA PULSE. Cet appareillage, installé sur la façade nord de la maison de l'AJPA, est destiné à sauver des vies dans les cas plus ou moins graves d'arrêt cardiaque.

Samedi matin 20 novembre, un animateur instructeur de la société Cardia Pulse s'est déplacé pour dispenser une formation indispensable à la bonne utilisation de ce dispositif.

Cette formation a été suivie par une dizaine de personnes qui ont répondu à l'invitation de la mairie ; qu'elles soient remerciées, car se former aux gestes qui sauvent n'est autre qu'un acte citoyen.



En résumé et ce de façon très synthétique, voici les idées maîtresses à retenir de cette formation :

En présence d'une personne frappée d'arrêt cardiaque, trois choses sont à faire sans perdre de temps (1 minute gagnée, c'est 10% de chance de survie en plus !) :

APPELER

MASSER

DEFIBRILLER

APPELER

Lors de l'appel téléphonique (le 15 pour le SAMU, le 18 pour les Pompiers, le 112 pour l'appel d'urgence européen disponible dans toute l'Union Européenne), il est impératif de :

- Décrire l'état de la victime. Exemples : elle est inconsciente, elle respire, elle ne respire plus...
- Donner l'adresse exacte où se trouve la victime,
- Ne pas raccrocher avant que l'interlocuteur (la personne du SAMU ou des Pompiers) ne le précise.

MASSER

Massage du cœur de la victime et si on le peut, pratiquer le bouche à bouche en alternance. Il est évident que la pratique de tels gestes nécessite un minimum de formation.

DEFIBRILLER

Défibriller à l'aide d'un défibrillateur automatisé externe s'il en existe un.

Un tel appareil, simple d'utilisation, guide vocalement étape par étape et garantit une utilisation sans risque. Le recours au défibrillateur est conseillé après deux minutes de massage cardiaque ; si pas de défibrillateur, continuer le massage en attendant l'arrivée des aides (SAMU ou Pompiers).

Nettoyage de Printemps

Le nettoyage de printemps qui avait tout simplement été annulé en mars 2020, en pleine période de confinement, a pu être reconduit le 20 mars 2021. Il était soumis à certaines contraintes et recommandations des autorités, notamment l'interdiction de se regrouper pour effectuer le ramassage et l'inscription préalable des participants en préfecture.

Le déversement des déchets de toutes natures sur le bord des routes n'a pas, tout comme la pandémie, connu de répit de sorte que la quantité ramassée était aussi importante qu'au cours des années antérieures.

Contrairement aux années précédentes, et ce fut une excellente nouvelle, de nombreux bénévoles ont rejoint l'équipe municipale pour participer à cette opération.

Nous les remercions très chaleureusement pour cette démarche citoyenne.

Crise sanitaire oblige, le traditionnel moment convivial clôturant l'opération « ramassage des déchets » n'a pas pu être organisé à Schweighouse sur Moder. En lieu et place, la municipalité a remis une petite attention à chaque participant en guise de remerciement.

Le prochain nettoyage au niveau de la CAH est prévu les samedi 19 et 26 mars 2022 ; reste à choisir la date pour les communes du canton de Haguenau, donc de Hochstett.



Journée du Territoire

La journée des Territoires, organisée au cours de l'automne 2018 et 2019, a été annulée en 2020 et en 2021.

Sauf contre ordre, elle sera reconduite au mois de mai 2022 lors du week-end des 14 et 15 mai. Même si les modalités exactes ne sont pas encore clairement définies, le thème choisi est l'**EAU**. L'eau déclinée sous toutes ses formes. Un appel sera lancé prochainement à toutes les communes de la CAH pour faire des propositions et confirmer leur participation à ces deux journées.

Une Rose, un Espoir 2021

C'est la deuxième année que HOCHSTETT s'associe à cette grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer mais c'est la première année que nous avons pu offrir des roses contre un don.

Nous voulons vous remercier pour votre accueil chaleureux et généreux.

Nous avons distribué environ 90 roses et votre contribution s'est ajoutée à la collecte du pays de la Zorn.

Le vendredi 26 novembre 2021 un chèque de 68 289 euros a pu être remis à la ligue contre le cancer 67.

Le Président de la section du pays de la Zorn Mr Daniel GILLIG était très ému et très fier car ce chèque est le plus important des différents secteurs au niveau national.

Cet argent revient directement aux malades, pas seulement pour la recherche, mais aussi pour les aider financièrement, pour payer des factures de chauffage, ou pour payer des prêts ce qui est souvent méconnu.

Rendez-vous le 30 avril 2022 pour la prochaine distribution des roses !

Contacts → Yves ROESCH : yroesch91@gmail.com (réfèrent motard à Hochstett)

→ Daniel GILLIG : gillig.daniel@orange.fr (président)



4L TROPHY 2022

Qu'est-ce que le 4L TROPHY ?

C'est une formidable aventure humaine, sportive et solidaire réservée aux étudiants âgés de 18 à 28 ans dans le désert marocain à bord d'une 4L.

La 25^{ème} édition prendra le départ le 17 février 2022 à Biarritz direction Marrakech et le désert marocain.

C'est un périple de 10 jours et 6 000 km sur les routes de France, d'Espagne et sur les pistes du Maroc.

L'équipage : **Nathan Roesch et Loïc Gangloff** ont créé une association loi 1901 appelée « **Les Cigognes des Sables** » située à Hochstett.

C'est aussi une course humanitaire en partenariat avec l'association **Enfants du désert**, chaque équipage doit apporter des fournitures et matériels scolaires.

En 2020, ce raid a permis de récolter la somme de 28 060 euros pour l'association « enfants du désert ». Grâce aux dons des étudiants du 4L TROPHY, 5 écoles et 25 classes ont été réalisées.

Le conseil municipal de HOCHSTETT soutient le projet de Nathan et Loïc ; Il souhaite encourager ce type d'action et a apporté une contribution de 300 euros.

Si vous voulez suivre leur aventure ou les soutenir par des messages, vous pouvez leur écrire :

lescigognesdessables@hotmail.com

ou sur Facebook : Les Cigognes Des Sables



Bouger, c'est bon pour la santé !

Voilà maintenant 5 ans que la salle des fêtes de Hochstett accueille la **section sportive de l'AGF**.



Nous étions heureux de nous retrouver en septembre dans une très bonne ambiance pour bouger chacun à son rythme.

Le mercredi c'est la Zumba qui est proposée aux enfants de 6 à 10 ans de 17h45 à 18h30 par Déborah, puis elle enchaîne par un cours de danse fitness adulte de 19h à 20h.

Le jeudi, Françoise nous propose deux cours de « pilâtes », un premier cours à 18h puis un second à 19h, ces deux cours sont suivis par un cours de CAF (Cuisses Abdos Fessiers).

En raison de la crise sanitaire le pass sanitaire est demandé pour les cours adultes.

Si vous voulez des renseignements ou si vous désirez nous rejoindre vous pouvez nous contacter :

agfberstheim@gmail.com

Infos pratiques

Comment renouveler ma carte nationale d'identité ?

La délivrance de la carte d'identité ne dépend plus du domicile du demandeur d'une carte d'identité. Il est possible de se rendre à n'importe quelle Mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La Mairie de HOCHSTETT ne dispose pas de station d'enregistrement, seules les grandes Mairies telles que, par exemple, les Mairies de HAGUENAU ou de BRUMATH en disposent. Dans ce cadre, il suffit de prendre rendez-vous dans les Mairies habilitées.

Cependant, la prise de rendez-vous peut être longue et peut parfois poser problème. Afin d'accélérer le processus, il est possible de réaliser une pré-demande de renouvellement en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Malgré cette pré-demande, il faudra tout de même se rendre dans ces Mairies afin de finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

Remarque : La réalisation d'une démarche de pré-demande en ligne n'est pas une obligation et certains services peuvent exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Cette procédure de renouvellement est identique pour les passeports.

Comment savoir si je suis inscrit sur la liste électorale ?

Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?

- 01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
- 03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
- 04** Je fournis les informations et pièces justificatives* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

COORDONNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi : 13H30 – 17H30

Mercredi : 8H00 – 12H00

Vendredi : 8H00 – 12H00

Tél. : 03 88 51 62 39

Mail : mairie.de.hochstett@orange.fr

Etat civil

NAISSANCES

- Charly ARNOULD, né le 02 juillet 2021, fils de Stephen ARNOULD et de Cyntia KORNMEYER
- Abel HUBERT, né le 07 mai 2021, fils de David HUBERT et de Coralie MISSBURGER
- Clémence LOGEL, née le 01 décembre 2021, fille de Raphael LOGEL et de Manon LACLADERE
- Lucas ZENSS, né le 23 décembre 2021, fils de Olivier ZENSS et de Priscillia RUBERT

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGE



Lionel GROSS et Coralie WENDLING, le 07 aout

PACS



Ali KASSIM et Axelle ROESCH, le 05 juillet

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

NOCES D'OR



Bernard et Doris JUNG, le 23 avril



Bernard et Michelle RICHER, le 14 aout

Grands Anniversaires

En 2021, 2 personnes ont été honorées. Toujours en raison de la crise sanitaire, le cadeau traditionnel leur a été livré directement.



Joseph ADAM
95 ans, le 12 mars

Félicitation à notre vaillant doyen du village !

Yvonne GUTH-OSTER
85 ans, le 16 décembre



Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.

